

# BANDE D'ARASE

*Bande en bitume armé de type SBS ou polyéthylène*

*Évite les remontées  
d'humidité*

*Facile à mettre en œuvre*



## TYPE D'APPLICATION

Les BANDES D'ARASE sont utilisées pour la protection des murs de soubassements en maçonnerie. Étanchéité à l'eau conforme.

La BANDE D'ARASE SBS est une feuille d'étanchéité contre les remontées capillaires dans les murs, découpée en bandes, constituée d'une armature en composite polyester / verre et de bitume élastomère. Les deux faces sont protégées par du sable fin.

La BANDE D'ARASE PE est une bande souple d'étanchéité à base de polyéthylène qui empêche les remontées d'humidité et l'absorption d'eau au sein des murs porteurs.

### Avantages produits



SIMPLE

Facile à mettre en œuvre



RÉSISTANCE  
MÉCANIQUE

Résistance mécanique



DURABLE

Durable



SOUPLE

Souple

## INFORMATIONS TECHNIQUES

### Caractéristiques techniques

Les BANDE D'ARASE SBS sont conformes au DTU 31.2 (construction en ossature bois).

BANDE D'ARASE SBS	
Armature	Composite polyester / verre
Liant	Mélange de bitume sélectionné et de polymères thermoplastique SBS
Épaisseur	2,0 mm minimum
Face supérieure	Sable fin
Face inférieure	Sable fin

BANDE D'ARASE PE			
CARACTÉRISTIQUES	Valeur	Unité	Norme
Étanchéité à l'eau	W	-	1928
Liant	257	g/m <sup>2</sup>	1849-2
Épaisseur	70 x 55	N	12310-2
Face supérieure	18 x 16	N/mm <sup>2</sup>	12311-2
Face inférieure	0,374	g/m <sup>2</sup> /jr	1931

### Caractéristique générale

#### • BANDE D'ARASE SBS

Dimensions	Couleur	Code	Gencod
10 m x 0,20 m	Noir	6224	3467670024366
10 m x 0,25 m	Noir	6225	3467670024373

#### • BANDE D'ARASE PE 300 MICRONS

Dimensions	Couleur	Code	Gencod
25 m x 0,26 m	Noir	6685	3467670010307
50 m x 0,36 m	Noir	6683	3467670011663
50 m x 0,50 m	Noir	6686	3467670011670

## MISE EN ŒUVRE



La **BANDE D'ARASE** est mise en œuvre conformément aux préconisations de la norme NF DTU 20.1 P1-1.

### **BARRIÈRE CONTRE LES REMONTÉES CAPILLAIRES**

(Cf. § 5.1.2 de la norme NF DTU 20.1 P1-1)

La **BANDE D'ARASE** est posée à sec sur une couche de mortier de ciment, finement talochée, de 2 cm d'épaisseur après prise et séchage de ce dernier, et protégée par une deuxième couche de mortier de ciment de même épaisseur sommairement dressée. A leurs extrémités, les segments de bande sont placés à recouvrement minimal de 20 cm.

### **BARRIÈRE D'ÉTANCHÉITÉ POUR APPUIS DE BAIES**

(Cf. § 6.4.5.4 de la norme NF DTU 20.1 P1-1)

La **BANDE D'ARASE** est disposée sous l'appui, lorsque celui-ci est réalisé à partir de petits éléments de maçonnerie, et la pente de l'appui doit être supérieure à 10 % (pente  $\geq 10\%$ ).

### **DISPOSITIF DE RECUEIL D'EAU EN PIED DE MUR**

(Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 20.1 P1-1)

La **BANDE D'ARASE** est placée dans la rigole ; le relevé doit être au minimum de 10 cm et, en tout cas, de 3 cm de plus que l'exutoire. A leur extrémité, les bandes de relevé sont placées à recouvrement minimal de 20 cm. Il faut veiller à la continuité de l'étanchéité de la rigole aux angles saillants et rentrants.

La **BANDE D'ARASE** est mise en œuvre conformément aux préconisations de la norme NF DTU 31.2 comme barrière contre les remontées capillaires : la **BANDE D'ARASE** est mise en place entre la lisse basse de la structure en bois et la maçonnerie.

NB : les bandes d'arase ne doivent pas être utilisées en zone sismique (sauf ossatures bois).



[www.onduline.fr](http://www.onduline.fr)

ONDULINE France SAS – ZI du Bac – BP 15 – 76480 YAINVILLE  
Tél : 02 35 05 90 90 Fax : 02 35 05 91 11  
e-mail : [info@onduline.fr](mailto:info@onduline.fr)

**Onduline®**